

Le droit pénal face aux risques technologiques

Approche franco-italienne

Les nouvelles technologies
se développent mais les risques
qu'elles représentent également



Aujourd'hui,
elles sont présentes
dans de nombreux
domaines

Mais qu'en est-il
de leur encadrement
juridique ?



Quelle place
pour le principe
de précaution ?

Comment le législateur
prend-t-il ces
risques en compte ?



Jeudi 8 février à partir de 13H30

Amphithéâtre Cournot

Demi-journée animée par le Pr D. Castronuovo et B. Lapérou-Scheneider